

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3161)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL85

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Balanant, Mme Brocard, M. Bru, Mme Florennes, M. Latombe et
Mme Vichnievsky

ARTICLE 10

À la seconde phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« de la Collectivité de Corse »

Les mots :

« du conseil exécutif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à parler du président du conseil exécutif en ce qui concerne la Corse, comme cela est fait dans de nombreux autres alinéas de cet article.